Fiche de Données de Sécurité
THINNER 062

Fiche signalétique du 29/6/2023, révision 3

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: THINNER 062

Code commercial: MIL149

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

DILUANT POUR PEINTURE DE TENSION

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

N.V.S.C. Srl

VIA S. MARTINO, 6 - 15028 QUATTORDIO (AL) - ITALIA TEL. +39-0131-773403

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

g.venezia@nvsc.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons/Antigif Centrum – Bruxelles
Centre Antipoison et de Toxicvigilance – Nancy (F) - +33 3 83 22 50 50
National Poison Information Service (NPIS) – Birmingham (UK)
–director.birmingham.unit@npis.org
Croatian Insitute for Toxicology and Antidoping – Zagreb (HR) –+385 0146 41368
Centro de Informacao Antivenenos Instituto nacional de Emergencia Medica Lisboa (P)- +351213 303 271
Norwegian Environment Agency – Trondheim (N) - +47 73 58 05 00 Bloemfontein Poison Control and Medicine
Information Centre – Bloemfontein (ZA) - +27 824 910 160
Israel Poison Information Centre – Haifa (IL) - +97 248 541900
Swiss Toxicogical Information Centre – Zurich (CH) - +4144 2515151
Ryadh Poison Control Center – Riyadh (SA) - +966 111232 4189
–pcc-riyadh@moh.gov.sa

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP):



Danger, Flam. Liq. 2, Liquide et vapeurs très inflammables.



Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.



Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement:

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:

Quick-FDS [21202-67184-20642-012755] - 2026-01-17 - 18:39:32



Danger

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/...
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

butanone; éthylméthylcétone
acétate de n-butyle

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 40% - < 50%	acétate d'éthyle	Numéro Index: 607-022-00-5 CAS: 141-78-6 EC: 205-500-4 REACH No.: 01-2119475103-46	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 EUH066 Limites de concentration spécifiques: C >= 10%: EUH066 C >= 10%: Eye Irrit. 2 H319 C >= 20%: undefined H336
>= 30% - < 40%	butanone; éthylméthylcétone	Numéro Index: 606-002-00-3	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

Quick-FDS [21202-67184-20642-012755] - 2026-01-17 - 18:39:32

		CAS: 78-93-3 EC: 201-159-0 REACH No.: 01-2119457290-43	3.8/3 STOT SE 3 H336 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 EUH066 Limites de concentration spécifiques: C >= 10%: EUH066 C >= 10%: Eye Irrit. 2 H319 C >= 20%: STOT SE 3 H336
>= 15% - < 20%	acétate de n-butyle	Numéro Index: 607-025-00-1 CAS: 123-86-4 EC: 204-658-1 REACH No.: 01-2119485493-29	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 3.8/3 STOT SE 3 H336 EUH066 Limites de concentration spécifiques: C >= 10%: EUH066 C >= 20%: STOT SE 3 H336
>= 10% - < 12.5%	4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one; alcool diacétonique	Numéro Index: 603-016-00-1 CAS: 123-42-2 EC: 204-626-7 REACH No.: 01-2119473975-21	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 Limites de concentration spécifiques: C >= 10%: Eye Irrit. 2 H319

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Quick-FDS [21202-67184-20642-012755] - 2026-01-17 - 18:39:32

Traitement :
Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :
Eau.
Dioxyde de carbone (CO2).
En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.
Produits de combustion dangereux:

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
Pour les secouristes:
Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Quick-FDS [21202-67184-20642-012755] - 2026-01-17 - 18:39:32

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acétate d'éthyle - CAS: 141-78-6
- Type OEL: EPY_TLV-ACGIH - TWA: 1441 mg/m3, 400 ppm
- Type OEL: EPY_TLV - TWA: 200 mg/m3 - STEL: 300 mg/m3
- Type OEL: UE - TWA(8h): 734 mg/m3, 200 ppm - STEL: 1468 mg/m3, 400 ppm
- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 400 ppm - Remarques: URT and eye irr

butanone; éthylméthylcétone - CAS: 78-93-3
- Type OEL: EPY_TLV-ACGIH - TWA: 590 mg/m3, 200 ppm - STEL: 885 mg/m3, 300 ppm
- Type OEL: EPY_OEL - TWA: 600 mg/m3, 200 ppm - STEL: 900 mg/m3, 300 ppm
- Type OEL: EPY_TLV - TWA: 300 mg/m3 - STEL: 600 mg/m3
- Type OEL: UE - TWA(8h): 600 mg/m3, 200 ppm - STEL: 900 mg/m3, 300 ppm
- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 300 ppm - Remarques: BEI - URT irr, CNS and PNS impair

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4
- Type OEL: EPY_TLV-ACGIH - TWA: 713 mg/m3, 150 ppm - STEL: 950 mg/m3, 200 ppm
- Type OEL: EPY_TLV - TWA: 200 mg/m3 - STEL: 300 mg/m3
- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr
- Type OEL: UE - TWA(8h): 241 mg/m3, 50 ppm - STEL: 723 mg/m3, 150 ppm

4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one; alcool diacétonique - CAS: 123-42-2
- Type OEL: EPY_TLV-ACGIH - TWA: 238 mg/m3, 50 ppm
- Type OEL: EPY_TLV - TWA: 240 mg/m3
- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - Remarques: URT and eye irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

acétate d'éthyle - CAS: 141-78-6
Travailleur professionnel: 1468 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
Consommateur: 4.5 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 367 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Quick-FDS [21202-67184-20642-012755] - 2026-01-17 - 18:39:32

Travailleur professionnel: 63 03 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 734 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
Consommateur: 734 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
Consommateur: 37 03 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

butanone; éthylméthylcétone - CAS: 78-93-3
Consommateur: 3103 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 106 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 600 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 412 03 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 412 03 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4
Consommateur: 859.7 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
Consommateur: 102.34 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 960 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 480 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Valeurs limites d'exposition PNEC

acétate d'éthyle - CAS: 141-78-6
Cible: Eau douce - valeur: 0.26 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.026 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 650 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1.25 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.125 mg/kg
Cible: 09 - valeur: 0.24 mg/kg
Cible: 10 - valeur: 1.65 mg/l
Cible: EPY_CAT-ALIM - valeur: 0.2 03

butanone; éthylméthylcétone - CAS: 78-93-3
Cible: Eau douce - valeur: 55.8 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 284.74 04
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 284.74 04
Cible: 10 - valeur: 55.8 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 709 mg/l
Cible: EPY_CAT-ALIM - valeur: 1000 mg/kg
Cible: 09 - valeur: 22.5 mg/kg

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4
Cible: Eau douce - valeur: 18 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 18 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 981 mg/kg

Quick-FDS [21202-67184-20642-012755] - 2026-01-17 - 18:39:32

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 981 mg/kg
Cible: l0 - valeur: 36 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 356 mg/l
Cible: 09 - valeur: 903 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	transparent	--	--
Odeur:		--	--
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	78°C	--	--
Inflammabilité:	inflammable	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point éclair:	2 ° C	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	300°C	--	--
pH :	N.A.	--	--
Viscosité cinématique:	<= 14 mm2/sec (40 °C)	--	--
Hydrosolubilité:	06	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur	N.A.	--	--

Quick-FDS [21202-67184-20642-012755] - 2026-01-17 - 18:39:32

log):			
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité et/ou densité relative:	0.86 g/ml	--	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Propriétés explosives:	No	--	--
Viscosité:	<20.5 mm²/s 40°C	--	--
Propriétés comburantes:	No	--	--

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

THINNER 062

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Quick-FDS [21202-67184-20642-012755] - 2026-01-17 - 18:39:32

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le produit est classé: STOT SE 3 H336

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

butanone; éthylméthylcétone - CAS: 78-93-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: EPY_DERMAL 6480 - Remarques: Rabbit

Test: LC50 - Voie: EPY_INHALATION 23.5 - Remarques: Rat

Test: LD50 - Voie: EPY_ORAL 2737 - Remarques: Rat

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: EPY_DERMAL EPY_> 5000 - Remarques: Rabbit

Test: LC50 - Voie: EPY_INHALATION 21.1 - Remarques: Rat

Test: LD50 - Voie: EPY_ORAL EPY_> 6400 - Remarques: Rat

4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one; alcool diacétonique - CAS: 123-42-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: EPY_ORAL 4000 - Remarques: Rat

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

THINNER 062

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Quick-FDS [21202-67184-20642-012755] - 2026-01-17 - 18:39:32

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR-UN Number: 1263
ADR/RID/ADN-UN Number: 1263
ADR/RID-UN Number: 1263
ADR/ADN-UN Number: 1263
IATA-UN Number: 1263
IMDG-UN Number: 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
ADR/RID-Shipping Name: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
ADR/ADN-Shipping Name: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
ADR/RID/ADN-Shipping Name: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
IATA-Shipping Name: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
IMDG-Shipping Name: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 3
ADR/RID-Class: 3
ADR/ADN-Class: 3
ADR/RID/ADN-Class: 3
ADR - Numéro d'identification du danger : 33
IATA-Class: 3
IATA-Label: 3
IMDG-Class: 3

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: II
ADR/RID-Packing Group: II

Quick-FDS [21202-67184-20642-012755] - 2026-01-17 - 18:39:32

ADR/ADN-Packing Group: II
ADR/RID/ADN-Packing Group: II
IATA-Packing group: II
IMDG-Packing group: II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine pollutant: No
IMDG-EmS: F-E , S-E

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary hazards: -
ADR-S.P.: 163 367 640C 650
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 2 (D/E)
IATA-Passenger Aircraft: 353
IATA-Subsidiary hazards: -
IATA-Cargo Aircraft: 364
IATA-S.P.: A3 A72 A192
IATA-ERG: 3L
IMDG-Subsidiary hazards: -
IMDG-Stowage and handling: Category B
IMDG-Segregation: -

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (EU) n° 2020/878
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)
Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Quick-FDS [21202-67184-20642-012755] - 2026-01-17 - 18:39:32

Restrictions liées au produit:
Restriction 3
Restriction 40
Restrictions liées aux substances contenues:
Restriction 75
Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
Directive 2012/18/UE (Seveso III)
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):
Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
undefined	3.8/4	

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878.
Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 2, H225	D'après les données d'essais
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

Quick-FDS [21202-67184-20642-012755] - 2026-01-17 - 18:39:32

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.
L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.
Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

Quick-FDS [21202-67184-20642-012755] - 2026-01-17 - 18:39:32